TMJ.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-510 du 5 Décembre 1986

portant nomination du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et du Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère des Enseignements Maternel et de Base.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet du Président de la République et la structure des Ministères, notamment son article 15 ;

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret N° 86-490 du 20 Novembre 1986 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 20 Novembre 1986 ;

VU le décret N° 84-502 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Maternel et de Base ;

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en date du 18 Novembre 1986,

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 19 Novembre 1986,

D E C R E T E :

Article 1er.- Les Personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après, au Ministère des Enseignements Maternel et de Base :

- Directeur Général du Ministère : Camarade Moumouni BOUKARY ;
- Directeur Général Adjoint du Ministère : Camarade Théophile ATINDEHOU ;
- Directeur des Etudes et de la Planification : Camarade Monzonto DJOSSOU.

.../...

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 5 Décembre 1986

pour le Président de la République absent,
le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire chargé de l'intérim,

Romain VILON-GUEZO

Le Ministre des Finances et
et de l'Economie,

Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 MFE-MEMB 8 autres Ministères 13 CEAP 6 IGE 3 SPD-GCONB 2 DCCT 1 DB-DSDV-BTCP-DI-DCOF 10 DPE-DLC-INSAE-BCP 8 BN-DAN 2 Intéressés 3 JORPB 1.-